



Fédération du VAR pour la Pêche et la protection du Milieu Aquatique

## Note sur l'impact du Grand Cormoran sur les cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole

La croissance de la population du Grand Cormoran en Europe est l'une des plus spectaculaires observée chez les oiseaux depuis les années 1980. « La hausse des ressources alimentaires en raison d'une eutrophisation croissante des eaux côtières et continentales explique entre-autre l'augmentation des effectifs et l'expansion géographique de cette espèce. Cette croissance démographique a entraîné la multiplication des effectifs de grands cormorans hivernant dans les pays Méditerranéens, notamment en France, devenant le principal lieu d'hivernage en Europe. »

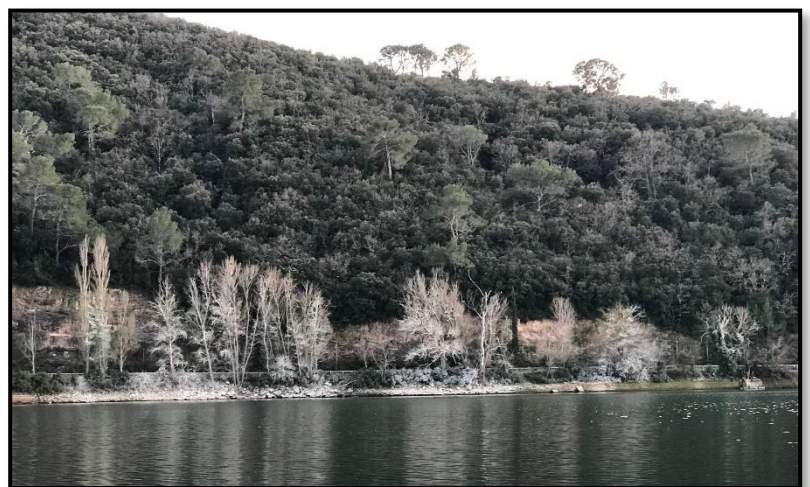
Le département du Var ne déroge pas à ce constat, des centaines d'individus sont observés chaque hiver sur les grands plans d'eau ainsi que de nombreux individus sur les cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie lors du suivi de la reproduction de la truite Fario.

Mais ce nombre est largement sous-estimé à l'échelle du département car seuls quelques points de cours d'eau ont fait l'objet d'inventaires qui plus est sur des zones favorables au frai de la truite fario.



*Photo gauche : Grands cormorans présents sur les dortoirs (lac de Carcès)*

*Photo droite : Vu sur les dortoirs où l'aplomb des arbres est couvert de fientes signes de forte présence*







## Fédération du VAR pour la Pêche et la protection du Milieu Aquatique

Le problème rencontré concerne la prédation de ces cormorans qui cause des dégâts très conséquents sur les populations piscicoles.

En effet son alimentation est constituée à 95% de poissons moyennant une portion de 300g à 500g par jour, variables selon l'individu et l'âge de ces oiseaux. La quantité de poissons soustraite des cours d'eau si l'on se réfère à l'ensemble de ces volatils présents sur le territoire est donc considérable sur le département, d'autant plus que cette quantité est loin d'être en baisse avec la hausse du nombre d'oiseaux colonisant sur les rivières.

Sur l'ensemble des cours d'eau du département du Var l'espèce particulièrement visée est la Truite Fario, un poisson à haute valeur patrimoniale. Des récentes études génétiques ont démontré sur nos bassins versants la présence d'une souche pure de Truite Fario et de plus, on recense par exemple, une souche typique par bassin versant. C'est donc une espèce autochtone propre à certains bassins versants, présente depuis une dizaine de milliers d'années, c'est-à-dire depuis la dernière ère glaciaire, qui est menacée par le Grand Cormoran.

Cet impact est d'autant plus important sur cette espèce de Salmonidés que la période d'hivernage du Grand Cormoran coïncide avec la période de frai de la truite (de Novembre à fin Février).

Ces chasseurs et nageurs hors pair dévastent ainsi dans un premier temps des géniteurs potentiels qui effectuent dès Octobre une migration vers les zones de frai.

Ensuite ce sont les individus en pleine période de frai qui subissent la prédation de ces volatils. Cette espèce devient plus vulnérable en cette période de reproduction, moins vigilante et plus visible, ce qui profite à cet oiseau opportuniste se nourrissant des espèces les plus courantes dans le milieu et les plus exposées.



*Signe de présence du Grand Cormoran sur des frayères de truites Fario (4 individus observés sur ces frayères de l'Issole (Forcalqueiret))*





## Fédération du VAR pour la Pêche et la protection du Milieu Aquatique

Les zones de pêche de ces prédateurs correspondent par conséquent aux zones de frai de la Truite Fario.

Il faut également prendre en compte le rôle que joue cette prédation au sein des écosystèmes aquatiques. La population ichthyologique, ici la Truite Fario, peut-être touchée de deux manières différentes par la prédation du cormoran.

D'une part, le nombre d'individus et la biomasse de truites diminuent d'une façon directe par ces prélèvements et d'autre part, cette prédation affecte une cohorte spécifique au sein de cette espèce qui s'oriente vers un type de proie, en l'occurrence les truites adultes, c'est-à-dire les géniteurs potentiels.

En somme, la progression exponentielle de Grands Cormorans sur les rivières du département, présents lors de la période de frai des truites est aujourd'hui néfaste au bon développement de cette espèce d'intérêt patrimoniale.

La Fédération du Var pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a mis en place une gestion de type patrimoniale sur

l'ensemble des bassins versants du département qui vise à préserver les populations piscicoles issues d'une reproduction naturelle ce qui exclue des actions de repeuplements qui impliqueraient des déséquilibres sur les populations autochtones.

La prédation en hausse de cet oiseau piscivore est donc incompatible avec la mise en place de cette gestion et présente une menace réelle pour la survie de la Truite Fario.

Une gestion plus rigoureuse sur la population de cormorans dans le département semble aujourd'hui inéluctable.



*Grand Cormorant sur des frayères de truites Fario (4 individus observés sur ces frayères de l'Issole*

Par ailleurs une autre espèce impactée par la prédation du cormoran est le barbeau méridional, espèce protégée et endémique au bassin de l'arc méditerranéen. Cette espèce est directement menacée par les aménagements hydrauliques et les prises d'eau (très



100 chemin du Paradou  
83790 PIGNANS



04.94.48.81.02



federation@pechevar.fr



www.pechevar.fr



# Fédération du VAR pour la Pêche et la protection du Milieu Aquatique

nombreuses dans le département). De plus la présence du barbeau fluviatile dans le bassin versant de l'Argens et de sa colonisation vers l'amont provoque une hybridation avec le barbeau méridional. Ajouter à cela la prédation du cormoran sur cette espèce protégée impacte directement la population présente sur le territoire.

Les cours d'eau du Var abritent une biodiversité remarquable, en particulier sur le plan piscicole. Les populations observées sur ces milieux sont des toutes espèces patrimoniales et à fort statut de protection (Anguille Européenne, Barbeau méridional, Blennie fluviatile, Blageon, Ecrevisse à pattes blanches...).

Outre le patrimoine génétique unique des populations de truite fario mis en évidence par nos études conjointes avec l'Institut des Sciences de l'Evolution, Equipe Génétique et Environnement de l'Université Montpellier dirigé par le Professeur Patrick Berrebi, les autres espèces constituant le cortège piscicole de nos cours d'eau est le suivant :

Espèce	Statuts de protection et conservation
<b>Anguille européenne</b>	- considérée en danger critique d'extinction au niveau mondial et en France. -Annexe II de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction -annexe III de la convention de Berne.
<b>Barbeau méridional</b>	-Directive Habitats : Annexes II et IV -Annexe III de la Convention de Berne. -Protection nationale : Arrêté du 8 déc. 1988 -Liste rouge FR (2002) -Liste rouge UICN : NT (Presque menacé) -Modernisation ZNIEFF LR : Espèce déterminante
<b>Chabot</b>	- annexe II de la Directive Habitat Faune Flore
<b>Blageon</b>	-Directive Habitats : Annexe II -Annexe III de la Convention de Berne. -Liste rouge FR (2002) : VU (Vulnérable) -Liste rouge UICN : LC - Modernisation ZNIEFF LR : Espèce déterminante stricte







# Fédération du VAR pour la Pêche et la protection du Milieu Aquatique

<b>Ecrevisse à pattes blanches</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>-Directive Habitats : Annexe II et IV</li><li>-Annexe III de la Convention de Berne.</li><li>-Protection nationale</li><li>-Liste rouge FR (2012)</li></ul>
------------------------------------	---

La truite fario bénéficie d'une protection nationale au titre de l'arrêté du 8 décembre 1988 fixant la liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national.

En contrepartie, le cormoran est classé sur la seule liste rouge des oiseaux nicheurs, dans la catégorie Vulnérable, dans un document produit par la LPO... Il est en catégorie LC (préoccupation mineure) sur la liste rouge nationale. L'espèce a connu une véritable explosion démographique (4000 en 1970 ; 41 000 en 1989; 100 000 en 2013...).

Sur le plan historique, le cormoran ne fait pas partie du paysage des eaux intérieures.